



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2020

Conseillers : 29
Présents : 25
Excusés : 1
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt et le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du onze septembre deux mil vingt.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM.

Excusés avec pouvoir :

- Madame Evelyne GUILLERMET a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
- Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Mireille GOYET
- Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Excusés :

- Monsieur Frank SULTAN

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

DCM N°2020/43 : Avenants n° 1 aux lots n° 1 et n° 2 du MAPA2020-03 Création du Parc nature Crémieux

Il est indiqué à l'assemblée que l'exécution du marché relatif à la création du Parc nature Crémieux nécessite la conclusion de deux avenants :

- Pour le lot n° 1 (VRD, terrassements et maçonnerie) : des travaux non réalisés soit une moins-value de – 7 667,50 € HT et des travaux supplémentaires soit une plus-value de 11 531,00 € HT dont le détail est porté dans le projet d'avenant soit une incidence financière au total de 3 863,50 € HT
- Pour le lot n° 2 (métallerie) : des retards de fabrication de la grille de clôture imputable à la crise sanitaire du COVID19 implique une prolongation du délai d'exécution de 5 semaines



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2020

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, **à la majorité avec 22 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 1 au lot 1 (VRD, terrassements et maçonnerie) du MAPA2020-03 Création du parc nature Crémieux relatif à des travaux non réalisés et des travaux supplémentaires soit au global une incidence financière de 3 863,50 € HT soit 4 636,20 € TTC

APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 1 au lot 2 (métallerie) du MAPA2020-03 Création du parc nature Crémieux sans incidence financière pour une prolongation du délai d'exécution

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Vincent GOYET



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application
« Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».